

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20220615-D202245-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

Délibération :
D_2022-4-5

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 15 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 25 mai 2022

Présents : 13

Présents : Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Madame BLAINEAU Chantal, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

Votants : 16

Pouvoirs :

Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Monsieur SARRAT Rémi
Madame MALLIVERT-LANOË Véronique a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte
Monsieur DOUET Anthony a donné madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle

Excusé(s) : Madame DESCLAUX Cécile, Madame MALLIVERT-LANOË Véronique et Monsieur DOUET Anthony

Absent(s) : Madame CORBIN Manitraritia, Messieurs GAUTIER Laurent et MORA Vincent

Secrétaire de Séance : Mesdames SCHWARTZWEBER Christine et MONTÉGU Bénédicte

Objet : Gratuité des services
périscolaires pour les 1-4-5 et 7
juillet 2022

Les 1, 4, 5 et 7 juillet prochains seront les derniers jours de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2021-2022.

Madame le Maire propose d'offrir les services périscolaires à l'ensemble des familles pour ces journées et demande à son Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent :

DECIDE d'offrir à l'ensemble des familles les services périscolaires pour les journées des 1,4, 5 et 7 juillet 2022.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 15/06/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20/06/2022

